



CH-3003 Berne, OFT - sf

Destinataires selon la liste de distribution

Référence du dossier : ghj / BAV-513.313-00007/00002/00004/00009/00002/00001

Votre référence :

Berne, le 18 mars 2019

Révision partielle de l'ordonnance sur les moteurs de bateaux, de ses dispositions d'exécution et de la directive concernant l'installation de filtres à particules sur les nouveaux moteurs à allumage par compression des bateaux utilisés pour effectuer des transports à titre professionnel ;

Consultation des milieux intéressés

Mesdames, Messieurs,

En septembre 2016, l'UE a adopté le règlement (UE) 2016/1628 du Parlement européen et du Conseil (règlement UE-NRMM) relatif aux exigences concernant les limites d'émission pour les gaz polluants et les particules polluantes et la réception par type pour les moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers. L'adoption de ce règlement a entraîné l'abrogation de la directive 97/68/CE à laquelle l'ordonnance du 14 octobre 2015 sur les moteurs de bateaux (OMBat ; RS 747.201.3) fait référence. La présente révision partielle de l'OMBat tient compte de cette abrogation et prépare la reconnaissance des approbations de type des gaz d'échappement selon ce nouveau règlement UE-NRMM. En même temps, les dispositions d'exécution du DETEC de l'OMBat (DE-OMBat ; RS 747.201.31) sont, elles aussi, actualisées, de même que la directive concernant l'installation de filtres à particules sur les nouveaux moteurs à allumage par compression des bateaux utilisés pour effectuer des transports à titre professionnel.

Les documents de la consultation sont disponibles à l'adresse suivante :

www.bav.admin.ch / Actualités / Consultations / Débats consultatifs de l'OFT

Office fédéral des transports OFT
Hans-Jürgen Gottet
Adresse postale : CH-3003 Berne
Siège : Mühlestrasse 6, 3063 Ittigen
Tel. +41 58 464 12 06, Fax: +41 58 464 12 48
hans-juergen.gottet@bav.admin.ch
www.bav.admin.ch



Nous vous prions de bien vouloir prendre position d'ici le

17 mai 2019.

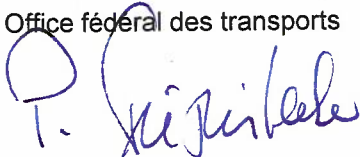
Nous nous efforçons de publier ces documents sans obstacles, conformément à la loi du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3). C'est pourquoi, nous vous demandons de nous adresser votre prise de position, si possible par voie électronique (veuillez joindre une version Word en plus de la version PDF), dans les délais indiqués à l'adresse suivante : revisionVASm@bav.admin.ch.

Monsieur H.-J. Gottet (tél. 058 464 12 06) reste volontiers à votre disposition pour vous apporter des précisions.

Si à la date indiquée, nous n'avons pas reçu de rapport de votre part, nous partirons du principe que vous approuvez la révision partielle.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral des transports



Peter Füglistaler
Directeur

Adressé à : Liste de distribution

Annexes :

Les documents de la consultation sont disponibles à l'adresse suivante:
www.bav.admin.ch / Actualités / Consultations / Débats consultatifs de l'OFT

Interne par pointeur à : Fù, SPR, re, dg, sf